Image not found or type unknown

Avenant sur compromis suite à erreur du vendeur

Par **Celine1983**, le **25/05/2021** à **22:40**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente il y a 2 mois pour l'achat d'un appartement avec 2 places de parking situé à côté.

2 mois après prêt bancaire accepté mais l'agence veut nous faire signer un avenant au compromis car la vendeuse a fait une erreur. Les places qui nous avaient été vendues avec l'appartement se révèlent être vendues à une autre personne.

Avant de signer l'avenant, nous nous rendons donc sur place et nous découvrons les nouvelles places que la vendeuse souhaite nous vendre à l'opposé de l'appartement en plein soleil.

Nous ne souhaitons pas ces nouvelles places. Quelles options s'offrent à nous?

L'agence nous informe que si on ne veut pas signer l'avenant il faudra que notre notaire demande l'annulation du compromis.

N'est-ce pas à la vendeuse d'annuler le compromis ?

Et n'avons nous pas droit à des indemnités ?

je vous remercie par avance!

Par **janus2fr**, le **26/05/2021** à **07:36**

Bonjour,

A partir du moment où la chose sur laquelle vous aviez donné votre accord est modifiée, vous avez le choix entre poursuivre la vente avec les nouvelles conditions ou y renoncer.

Je ne vois pas pourquoi ce serait au vendeur d'annuler la vente, lui veut toujours vendre, c'est vous qui, peut-être, ne voulez plus acheter avec ces nouvelles conditions.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés